

**COMPTE RENDU**  
**Séance du 25 mai 2020**

Le 25 mai 2020, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Rural (rue du foyer) sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

**Présents** : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GISCARD Christophe, GUERLAIS Élodie, HENRY Isabelle, HUNAULT Frédéric, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIERE Annabelle, RAINEAU Érick, TROQUIER Nathalie.

**Absent excusé** : TROQUIER Hervé

**Secrétaire de séance** : GUERLAIS Élodie

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, la plus âgée des membres du conseil municipal.

### **Élection du Maire**

#### **2020-05-12**

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote. Madame BARRÉ-IDIER Bernadette est candidate. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Madame BARRÉ-IDIER Bernadette a obtenu 13 (treize) voix ;

Madame BARRÉ-IDIER Bernadette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

### **Création de postes d'adjoints**

#### **2020-05-13**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

### **Élection des adjoints**

#### **2020-05-14**

Sous la présidence de Madame la Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

- Élection du premier adjoint

Monsieur RAINEAU Érick est candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur RAINEAU Érick a obtenu 13 (treize) voix ;

Monsieur RAINEAU Érick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint.

- Élection du deuxième adjoint

Monsieur JACQUET Hubert est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Monsieur JACQUET Hubert a obtenu 12 (douze) voix.

Madame TROQUIER Nathalie a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur JACQUET Hubert, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint.

- Élection du troisième adjoint

Monsieur DOUSSAIN Christian est candidat

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

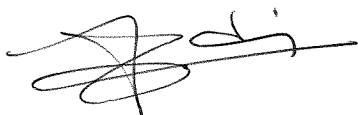
Monsieur DOUSSAIN Christian a obtenu 12 (douze) voix.

Monsieur TROQUIER Hervé a obtenu 1 (une) voix.

Monsieur DOUSSAIN Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint.

La séance est levée à 21h30.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

